

N° 1130 / service logistique

**Objet : Aliénation du véhicule pour sortie d'inventaire :
CITROEN Berlingo GPL
4159 TN 86**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du conseil municipal au maire

VU l'instruction budgétaire M14

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31.12.96 relative à l'inventaire des actifs

VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment

VU l'arrêté 2017/95 du 20 février 2017 du registre des arrêtés du personnel, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gilles MAUDUIT,

CONSIDERANT l'état de ce véhicule qui doit sortir de l'inventaire de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour l'aliénation du véhicule suivant :

Véhicule	Immatriculation	Date de mise en service	N° Inventaire
CITROEN Berlingo GPL	4159 TN 86	28 novembre 2000	SE3600V1010001

ARTICLE 2- Ce véhicule doit être vendu, soit en l'état, le coût de remise en état restant à la charge de l'acquéreur, soit à la ferraille.

ARTICLE 3 - La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 810.6/775/3631 pour le bien figurant à l'inventaire.

Envoyé en préfecture le 17/04/2020

Reçu en préfecture le 17/04/2020

Affiché le

ID : 086-218600666-20200219-VI20XXXJAR0079A-AR

ARTICLE 4 – Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant monsieur le maire dans un délai de deux mois à partir de son affichage. Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CHATELLERAULT, le

**Pour le Maire,
l'adjoint délégué au service logistique**

Gilles MAUDUIT